

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.  
Présents : **CAVELIER P., PETIT A., LE MEUR J.Y., DORIN C., CREVEL P., GUERY A.M., GUILBERT M., JOUAN Y., MESLIN H., PLATEL T., ROBILLARD N.**

Etaient absentes excusées : **CROCHET K., HAMEL C.**

Mme **PAILLET**, Secrétaire de Mairie, fait remarquer que suite à la décision modificative n°2 (RCM du 10/12/09), il fallait évidemment noter l'opération au Chapitre 021, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>CHAP./ART</u></b>	<b><u>LIBELLE</u></b>	<b><u>PREVISIONS</u></b>
<b><u>CHAP.012</u></b> Au compte 64111 Au compte 64168	<b><u>Charges de personnel et frais assimilés</u></b> Rémunération principale <u>Autres emplois d'insertion</u>	+ 7 545.00 € + 5 476.00 € + 2 069.00 €
<b><u>CHAP.023</u></b>	<b><u>Virement à la section d'investissement</u></b>	- 7 545.00 €

Par conséquent :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b><u>CHAP./ART</u></b>	<b><u>LIBELLE</u></b>	<b><u>PREVISIONS</u></b>
<b><u>CHAP.23</u></b> Au compte 2313	<b><u>IMMOBILISATIONS EN COURS</u></b> <u>Constructions</u>	- 7 545.00 €
<b><u>CHAP.021</u></b>	<b><u>Virement de la section de fonctionnement</u></b>	- 7 545.00 €

Mme **CROCHET** a donné procuration à M. **LE MEUR**, pour les décisions à voter lors de la séance.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Après présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, de ne pas appliquer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée AB n°336 située au lieu dit « chemin des Côtes ».

**REGISSEUR/QUETES MANIFESTATIONS**

Mme **CAVELIER** énonce que le C.C.A.S. va développer ses actions en 2010 et propose d'organiser des bourses aux jouets, aux vêtements... afin d'obtenir des fonds pour le C.C.A.S. Après avis de Mme Le Trésorier, il s'avère qu'il faut une régie et que ni le Maire, ni les Adjointes ne peuvent être régisseurs en vertu du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. **M. le Maire** demande si un conseiller municipal veut être régisseur. **M. PLATEL** se propose. Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, de créer une régie pour les quêtes et manifestations diverses et nomme, par 12 Voix Pour et 1 Abstention (**M. PLATEL**) **M. PLATEL** Tony, régisseur.

**COMPOSITION BUREAUX DE VOTE/ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010**

*Le dimanche 14 mars 2010 : salle du Conseil/Mairie*

\*de 8h00 à 10h30 : **CAVELIER** Pascale, **CREVEL** Pascal, **LE MEUR** Jean-Yvon

\*de 10h30 à 13h00 : **PETIT** Antoinette, **MESLIN** Hubert, **ROBILLARD** Nicole

\*de 13h00 à 15h30 : **DECONIHOUT** Yannick, **CROCHET** Karine, **GUERY** Anne-Marie

\*de 15h30 à 18h00 : **GUILBERT** Michel, **JOUAN** Yann, **PLATEL** Tony

*Le dimanche 21 mars 2010 : salle du Conseil/Mairie*

\*de 8h00 à 10h30 : **DECONIHOUT** Yannick, **LE MEUR** Jean-Yvon, **ROBILLARD** Nicole

\*de 10h30 à 13h00 : **CAVELIER** Pascale, **CREVEL** Pascal, **PLATEL** Tony

\*de 13h00 à 15h30 : **DECONIHOUT** Yannick, **HAMEL** Claire, **CROCHET** Karine

\*de 15h30 à 18h00 : **PETIT** Antoinette, **GUILBERT** Michel, **JOUAN** Yann

**TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES/ECOLE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Lors de la réunion du 10 décembre 2009, le Conseil Municipal avait décidé de faire réaliser les travaux afin que l'école puisse ouvrir à nouveau le plus rapidement possible.

Suite à sa visite du mardi 22 décembre 2009, M. **MONNIER** de la D.A.S.S. impose des travaux préalables pour l'ouverture de l'école dans son rapport. La Gendarmerie a visité l'école le mardi 12 janvier 2010.

Sur proposition de la Commission Communale « travaux », le Conseil Municipal approuve les devis pour les travaux suivants :

\*Travaux à effectuer sur la chaudière : 1 356,26 € TTC : changement du brûleur de la chaudière, 1 789,67 € TTC : tubage de la cheminée, 107,59 € TTC : changement de la crépine.

\* Remise en état et dégagement de toutes les aérations : 126,54 € TTC.

\*Vérification du bon fonctionnement de toutes les fenêtres, installation d'un blocage d'ouverture aux fenêtres des classes, mise en place d'une pastille rouge sur les fenêtres à ouvrir (service technique communal).

\*Remise en état de la VMC de la Mairie : 187,16 € TTC.

\*Mise en place des consignes de sécurité.

\*Achat d'un détecteur de monoxyde au local chaudière : 52,82 € TTC.

\*Installation d'une VMC adaptée dans la classe de la Directrice, en remplacement de la domestique actuelle : 4 187,10 € TTC.

\*Nettoyage cuve à fioul et contrôle d'étanchéité (possible le 11/02/2010) : 1 548,82 € TTC.

\*Etude sur la hauteur des cheminées : 450,00 € HT.

La Commission Communale « travaux » propose un contrat de maintenance pour la chaudière avec l'entreprise **VINCENT**. Après délibération, le Conseil Municipal approuve, par 12 Voix Pour et 1 Abstention (Mme **CAVELIER**) ce contrat de maintenance pour 1an.

Dans le cadre de l'ensemble de ces travaux de mises en conformité, le Conseil Municipal, par 13 Voix Pour, autorise **M. le Maire** à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général et de la Préfecture.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010**

Il est procédé également au vote des subventions communales allouées aux associations locales.

Pour bénéficier des subventions, les associations doivent en faire la demande et présenter au Conseil Municipal leur bilan de l'année 2009 en faisant apparaître leur solde, les opérations réalisées et le nombre d'adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Sur proposition de la Commission Communale « Finances » et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 Voix Pour), d'attribuer les subventions communales comme suit pour l'année 2010 :

- un plancher de 150.00 € pour les associations locales + une somme de 4 € par adhérent, selon le nombre d'adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2010, aux associations suivantes :
  - \*Club de l'Amitié : 150.00 € + 296.00 € (74 adhérents), soit **446.00 €**/bilan fourni, la subvention sera versée après le vote du Budget Primitif
  - \*Anciens Combattants : 150.00 € + 40.00 € (10 adhérents), soit **190.00 €**/bilan fourni, la subvention sera versée après le vote du Budget Primitif
  - \*Société de chasse : 150.00 € + 144.00 € (36 adhérents), soit **294.00 €**/bilan fourni, la subvention sera versée après le vote du Budget Primitif
  - \*Sopi à M'Bam : subvention non votée, demande de subvention non reçue.
- Une somme de 4 € par licencié, selon le nombre de licenciés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 domiciliés au Mesnil-Sous-Jumièges :
  - \*le Club de Football des Boucles de la Seine : **48.00 €** (12 licenciés mesnillais) /bilan fourni, la subvention sera versée après le vote du Budget Primitif
- Une somme de **1 500.00 €** pour l'association ayant un intérêt communal :
  - \*le Comité des Fêtes /bilan fourni, la subvention sera versée après le vote du Budget Primitif.
- Une somme de 11.00 € par enfant pour la Coopérative scolaire, selon le nombre d'enfants scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :
  - \*la Coopérative scolaire : **781.00 €** (71 enfants)/bilan non fourni. La subvention 2009 de 836.00 € n'a été reçu que le 17/12/09 et par conséquent a été versée, à titre exceptionnel, sur le budget primitif 2010 (comptes clos au 11/12/09 par le Trésor Public).
- Une somme de 5 € par habitant pour le C.C.A.S., soit **3 140.00 €** (5 € X 628 hab.) + **1 000.00 €** car le C.C.A.S. va prendre en charge différentes actions qui étaient avant comptabilisées dans le budget communal.
- MJC : **5 750.00 €**/bilan fourni, la subvention sera versée après le vote du Budget Primitif
- Union Commerciale : **150.00 €**/bilan non fourni
- A.D.M.R. : **150.00 €**/bilan non fourni
- Divers au compte 65748 : **472.00 €**
- Divers au compte 657361 : **200.00 €**
- Divers au compte 657362 : /

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Sur proposition de **M. LE MEUR**, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, de vendre le stère de peupliers coupés en 50, à venir chercher, à 25.00 € le stère et 5.00 € le stère sur pied à faire, et adopte la convention pour la vente de peupliers sur pied qui sera faite entre la Commune et l'acheteur.
- **M. LE MEUR** fait part d'une demande conjointe des Présidents de la Chasse et de la Pêche pour que soit faite une tranchée entre l'entrée de la station d'épuration et celle de **M. MAZE**, car des voitures poussent les gros cailloux afin de passer. Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, que soit faite une tranchée profonde par le service technique communal.
- **M. LE MEUR** signale que l'entreprise **ETDE** a fait le nécessaire au niveau de l'électricité rues Volton et de l'Epinette. Il va voir avec France Télécom pour que les branchements soient faits, afin que les anciens poteaux puissent être enlevés. Mme **CAVELIER** remarque que l'éclairage n'est pas aussi lumineux qu'avant et que la hauteur des poteaux limite la projection de l'éclairage.
- **M. le Maire** fait lecture d'un courrier anonyme demandant une nouvelle balançoire ainsi qu'une corde et une échelle au niveau du terrain de jeux derrière l'école. Après délibération et en raison du mauvais état du portique actuel, le Conseil Municipal décide d'enlever ce portique car il est risqué d'y installer du nouveau matériel. La réflexion concernant la sécurité s'appliquera aussi au panier de basket sur la place Joseph Lefebvre.
- Suite à la demande de Mme **GUERY**, il est distribué à chaque conseiller municipal une copie des délibérations depuis 2003, ainsi qu'un tableau concernant le régime indemnitaire des agents de la Commune.

- Mme **CAVELIER** énonce que le bulletin municipal annuel ne sortira qu'en mars 2010 car il manque certaines informations. Concernant l'encart publicitaire, elle propose que ce soit élargi aux fournisseurs extérieurs de la Commune. Elle demande que chaque conseiller municipal fournisse une photo pour un organigramme.
- Concernant les consommables nécessaires pour le défibrillateur, Mme **CAVELIER** suggère que **M. le Maire** en parle lors d'une prochaine réunion de la CREA afin de voir pour une commande groupée.
- Mme **CAVELIER** informe que la « galette » du personnel a eu lieu le 26 janvier dernier avec la Commission Communale « personnel ».
- M.**JOUAN** demande si le matériel concernant l'école numérique rurale a été présenté aux Maire et Adjointes et s'ils ont des nouvelles de son fonctionnement. **M. le Maire** répond qu'il n'y a pas eu de présentation et que les enseignantes ont suivi la formation proposée par le fournisseur. Mme **CAVELIER** précise qu'elle a eu une présentation par les élèves lors d'une visite dans la classe de Mme **FIEFFE** début novembre.
- Mme **PETIT** expose la réponse donnée par M.**LARCHEVEQUE** de la DDEA de Rouen concernant la côte NGF. Elle va programmer une réunion avec les services de l'Etat et le cabinet **Euclid**.
- Mme **PETIT** énonce que certains locataires de garage communal ne veulent pas signer le nouveau contrat proposé suite à la réunion de Conseil Municipal du 10/12/2009.
- M.**CREVEL** énonce que le Téléthon 2009 a rapporté 930.00 € et qu'il y a eu 68 participants au concours de belote. Cela fait 2 ans qu'il s'occupe du Téléthon après 7 ans par Mme **CAVELIER**, et à partir de 2010, Mme **GUERY** va prendre le relais car M.**CREVEL** a beaucoup de travail durant cette période. Il remercie la Base de Plein Air pour l'avoir accueilli pendant la fermeture de l'école, pour la vente de crêpes et gâteaux au profit du Téléthon.
- M.**GUILBERT** souligne que les panneaux de signalisation ne sont toujours pas mis à la Cité des Marais et qu'il faut un panneau à chaque dos d'âne.
- Mme **ROBILLARD** signale que le Département met à la disposition pendant 6 mois aux communes qui en font la demande, un panneau indicateur de vitesse. **M. le Maire** va s'en occuper.
- M.**GUILBERT** énonce que les roulettes des chariots de la salle ont été changées, mais les tables sont rangées n'importe comment sur ces chariots. Il souligne que le local à côté de l'estrade (local « douche ») n'est toujours pas rangé. Mme **PETIT** précise qu'il est difficile de faire exécuter à tous les intervenants le rangement du matériel malgré les consignes affichées dans les locaux.
- M.**GUILBERT** demande ou en est la régularisation de la carte grise d'un des tracteurs. M. **LE MEUR** répond que la Ville du Havre effectue des recherches.
- M.**GUILBERT** demande si les primes pour 2010 des employés communaux ont été décidées. **M. le Maire** répond négativement. M.**GUILBERT** demande si la commission du personnel va y être conviée. **M. le Maire** va voir.

Fait en Mairie, le 04 février 2010  
Le Maire,

Yannick DECONIHOUT.